

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3283>

EN BREF NÂ°588 : Motion du SNTRS-CGT : Pour la défense de nos organismes et de leurs personnels

- PUBLICATIONS - En Bref -
Date de mise en ligne : mardi 29 mars 2022

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Motion : Pour la défense de nos organismes et de leurs personnels

La commission exécutive du SNTRS-CGT réunie le 29 mars 2022 a débattu des annonces faites par la direction du CNRS concernant les réorganisations en cours et à venir dans l'établissement.

La disparition formelle de la délégation Normandie, le dépeçage du site de Meudon-Bellevue, la volonté de réduire drastiquement le nombre d'unités labellisées par le CNRS annoncent une réduction jamais égalée du rayonnement du CNRS dans le paysage de la recherche française.

La situation à l'Inria est également préoccupante, avec la signature de conventions avec les universités, qui acte entre autres le changement de nom des centres de recherche, ces derniers devenant centres Inria de l'université.

La commission exécutive décide de mettre en action le syndicat pour alerter la communauté scientifique dont le Comité national de la recherche scientifique et l'ensemble du personnel en vue d'organiser une grande mobilisation pour signifier à nos dirigeants notre attachement indéfectible et notre détermination pour la défense des organismes de recherche nationaux et de leurs personnels.

Villejuif le 29 mars 2022



En Bref NÂ°588 du 29 mars 2022